

Feux passages piétons : le décompteur de temps d'attente s'étend à Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg est autorisée à expérimenter un décompteur de temps d'attente piéton à plusieurs carrefours. Ce sont deux arrêtés parus le 17 août 2017 qui précisent où et comment ça va fonctionner.

L'Eurométropole de Strasbourg est autorisée à expérimenter un décompteur de temps d'attente piéton à plusieurs carrefours. Ce sont deux arrêtés parus le 17 août 2017 qui précisent où et comment ça va fonctionner.

Pas une première à Strasbourg

Cette expérimentation a été proposée en 2015 lors du dernier Comité interministériel de la sécurité routière. Mais dès mars 2014 la ville de Strasbourg a eu l'autorisation de tester cette signalisation au carrefour très fréquenté du Quai des Bateliers / Pont de Corbeau.

Le [bilan positif de l'expérimentation](#) qui a commencé en mai 2014 a amené la ville à demander la prolongation du dispositif et la possibilité de l'étendre à d'autres carrefours.

C'est chose faite avec deux arrêtés signés par Emmanuel Barbe, Délégué à la sécurité routière qui donne le « feu vert » à des nouvelles expérimentations strasbourgeoises.

Le contexte est propice puisqu'en 2016 en France, la mortalité des piétons a grimpé de 19% avec 91 tués de plus qu'en 2015, confirmant leur qualité d'usagers vulnérables.

Deux systèmes testés

Deux dispositifs sont testés qui selon le cas décomptent soit la durée restant du feu rouge ou celle du feu vert pour le piéton. Dans les deux cas, le compteur est digital et n'est pas visible pour les automobilistes.

- Une signalisation qui indique la durée du feu rouge pour le piéton

L'objectif : Inciter le piéton à ne pas traverser « au rouge » en lui indiquant les secondes qui lui restent à attendre. Quand le feu est vert pour le piéton, le décompteur est éteint. Dès que le feu passe au rouge, l'appareil affiche le temps qu'il reste à attendre avant le passage au vert.

4 carrefours strasbourgeois concernés :

- quai des Bateliers-pont du Corbeau
- route de Vienne-bretelle de l'Avenue du Rhin

- route du Polygone-rue Léon-Dacheux
- rue de Boston-rue d'Ankara
- Une signalisation qui indique la durée du feu vert pour le piéton

L'objectif : inciter le piéton à ne pas traverser alors que le passage au rouge piéton est imminent.

Dans ces cas, le décompte est éteint quand le feu piéton est rouge. Quand le feu piéton passe au vert, l'appareil affiche le temps qu'il reste avant le passage au rouge.

2 carrefours strasbourgeois concernés :

- rue du Maire-Kuss-Quai Saint-Jean
- avenue de l'Europe (liaison entre le Palais de l'Europe et le Parc de l'Orangerie).

2 ans maximum

L'expérimentation peut durer 2 ans au maximum. Elle peut être suspendue, arrêtée ou être revue avec de nouvelles mesures en cas d'accident corporel qui mettrait en cause cette signalisation.

Une expérimentation évaluée

6 mois avant la fin de l'expérimentation un rapport d'évaluation doit être remis à la Délégation à la sécurité routière. Le coût, la technique, la compréhension du système, le respect de la signalisation par les piétons, l'évolution des comportements des usagers sont analysés et évalués.

Références :

[Arrêté du 2 août 2017 relatif à l'expérimentation d'un décompte de temps d'attente piéton associé au signal pour piétons au droit de quatre traversées piétonnes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg](#)

[Arrêté du 2 août 2017 relatif à l'expérimentation d'un décompte de temps de traversée piéton associé au signal pour piétons au droit de deux traversées piétonnes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg](#)

[Décision du 4 mars 2014 autorisant l'expérimentation d'un décompte de temps d'attente piéton au droit d'une traversée piétonne](#)

[Décompte de temps d'attente piéton, Site du quai des Bateliers – Rapport d'évaluation](#)